

Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

L'INCITATIF

*C'est parti
et j'agis !*

Taxe
d'enlèvement
des ordures
ménagères

pays
châtillonnais
en bourgogne

trésors de vie

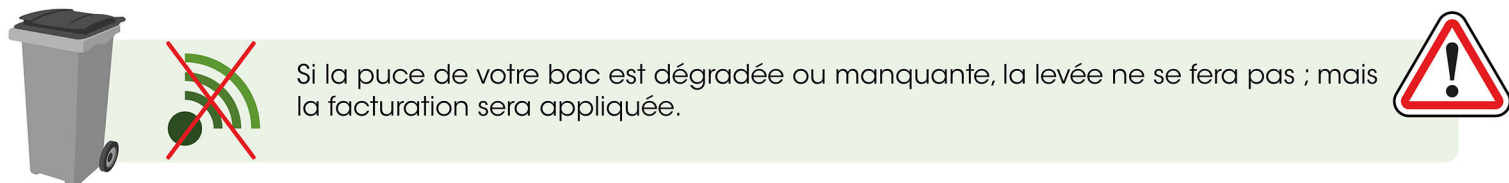
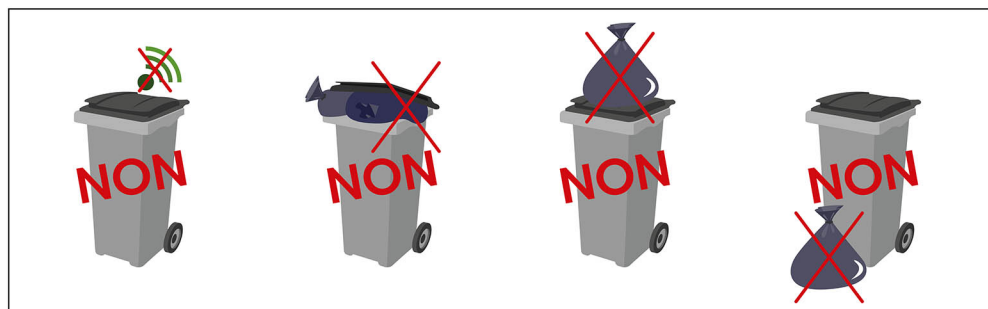


Passage à la tarification incitative

Ce qui change pour vous

Des bacs gris pucés pour les déchets ménagers

Seuls les bacs gris pucés seront ramassés



Les bacs gris et jaune sont strictement rattachés au local ; en cas de déménagement, on n'emporte pas les poubelles.

Qu'est-ce que la TEOMI

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est un nouvel outil de financement du service public d'élimination des déchets ménagers qui découle de la loi Grenelle (loi du 3 août 2009).

Par délibération du Conseil Communautaire, les élus ont majoritairement voté pour remplacer la taxe actuelle par la taxe incitative à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce n'est pas une taxe supplémentaire mais un mode de calcul différent qui permet à chacun d'agir sur une partie de sa facture en fonction de sa production de déchets.



AVEC L'INCITATIF, J'AGIS POUR LA PLANÈTE

AUJOURD'HUI



DEMAIN



Calcul de la TEOMI

La TEOMI est composée d'une part fixe et d'une part variable.

LA PART FIXE

Elle finance le coût de mise en œuvre du service. Comme en TEOM «classique» actuelle, elle est calculée sur les bases foncières locatives du local concerné.

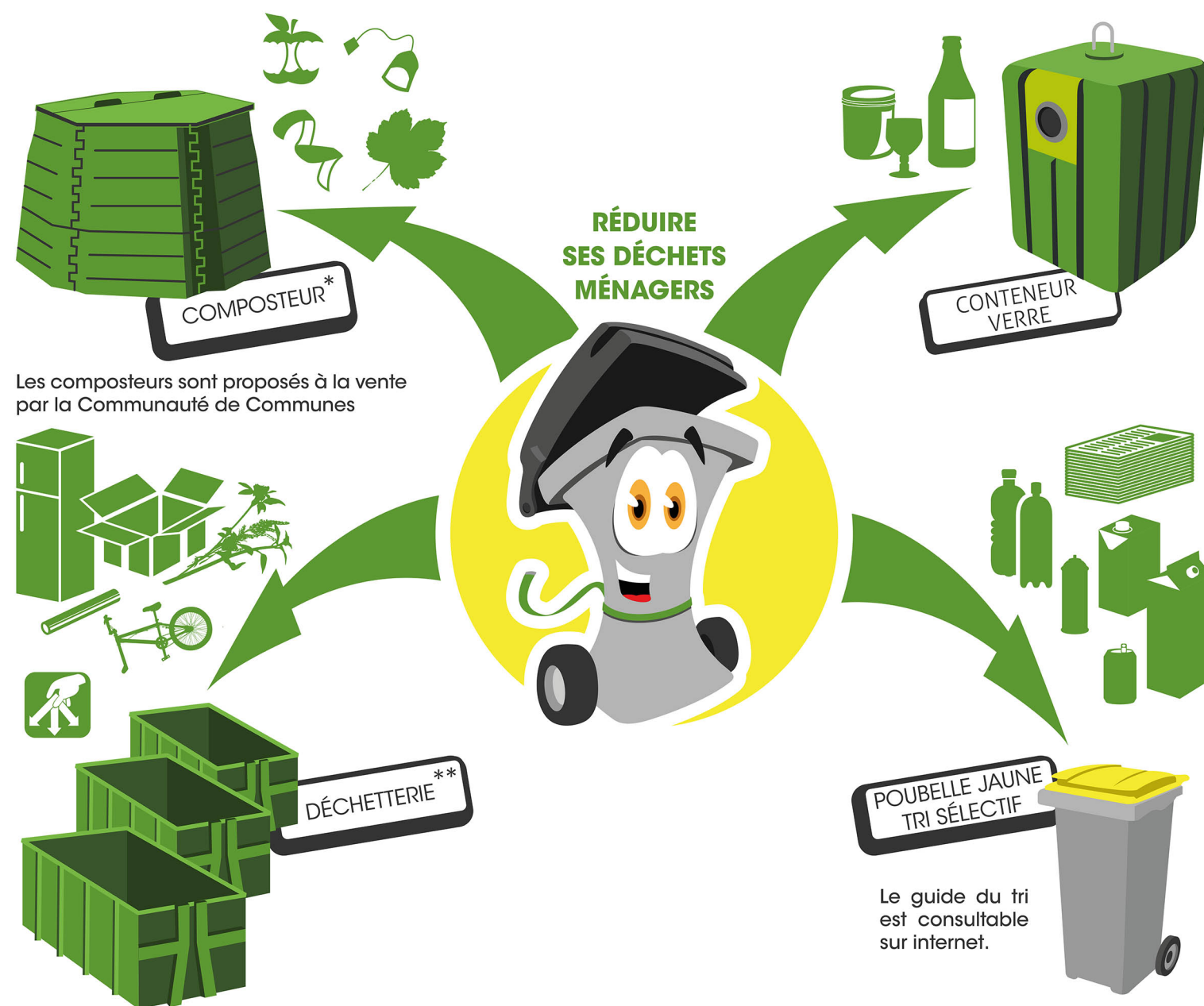
LA PART VARIABLE dite INCITATIVE

Elle repose sur le volume du bac noir et je peux la maîtriser en fonction du nombre de sorties de celui-ci. J'ai intérêt à le sortir moins souvent mais mieux rempli. (Chaque début d'année les élus votent, au moment du budget, le prix du litre)*



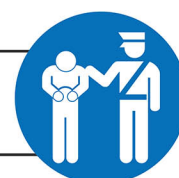
La tarification des levées sera communiquée au cours du premier trimestre 2018*

La maîtrise de la TEOMI



Rappel : Le dépôt des déchets ménagers est strictement interdit en déchetterie.

Tout dépôt sauvage, sur le domaine public ou en propriété privée, est passible d'amende.

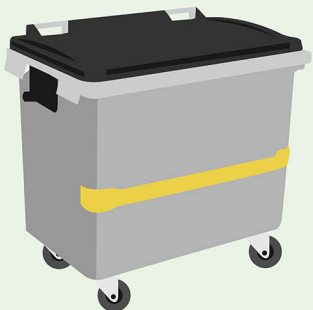


* Pour les tarifs en vigueur, je consulte le site internet

** Pour tous renseignements, je consulte le site internet

www.chatillonnais.fr





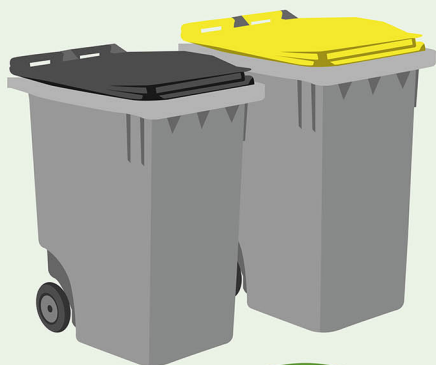
REDEVANCE SPÉCIALE**

Pour les entreprises, les administrations et les gros producteurs de déchets, une convention spécifique sera conclue individuellement.

SACS PRÉPAYÉS*

Pour les particuliers

Ces sacs de couleurs distinctes et identifiés CCPC sont disponibles à la vente, pour des occasions spéciales (fêtes de fin d'année - anniversaires - réunions familiales ...). Retrait de ces sacs prépayés auprès des Services de la Communauté de Communes.
(Actif au 15 janvier 2018).

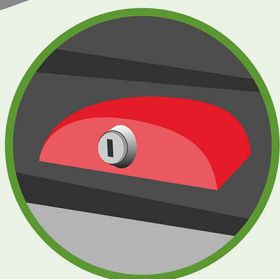
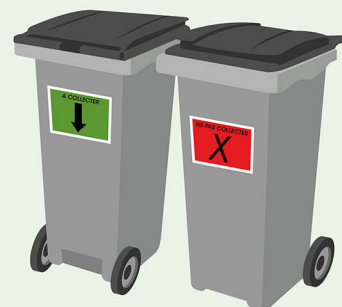


BACS ÉVÈNEMENTIELS*et**

Pour les collectivités et les associations.

AUTOCOLLANTS**

Pour les bacs devant rester à l'extérieur :
rouge (NE PAS COLLECTER)
et vert (A COLLECTER)
à disposition gratuitement.



CADENAS*et**

Proposé à la vente, par la CCPC, pour les usagers le souhaitant.

Questions

* Pour les tarifs en vigueur, je consulte le site internet

** Pour tous renseignements, je consulte le site internet



www.chatillonnais.fr

FAUX

- Si je ne présente aucune poubelle, je ne paierai rien ?

La TEOMI comprend une part forfaitaire qui finance l'ensemble des frais fixes et une part variable dépendant du nombre de levées comptabilisées sur laquelle je porterai mes efforts.

FAUX

- Ça va sentir mauvais ?

Pour limiter les désagréments, je ne mets pas mes déchets fermentescibles et je les composte. J'utilise des sacs solides et bien fermés. Je place mon bac à l'ombre l'été et je lave l'intérieur de ma poubelle de façon régulière.

FAUX

- C'est le poids de ma poubelle qui est pris en compte pour la facturation ?

Seul le volume du bac et le nombre de levées comptent dans la facturation et en aucune manière la pesée.

FAUX

- J'emmène mon bac si je déménage ?

En cas de déménagement, j'appelle rapidement la CCPC pour arrêter mon compteur de levées.



Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

9-11 rue de la Libération - 21400 Châtillon-sur-Seine

06 48 21 87 77 - 03 80 81 57 57

pays@cc.chatillonnais.fr - www.chatillonnais.fr